



Master professionnel

Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale

OBJECTIFS

Objectifs de la formation

La voie professionnelle « Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale » du master Sciences humaines et sociales est destinée aux étudiants qui, notamment, envisagent l'enseignement instrumental et vocal dans les écoles de musique et conservatoires. Ayant pour objectif de développer le parcours de formation des étudiants, elle a pour vocation de créer une synergie entre la recherche en musicologie et les mondes professionnels des métiers de l'enseignement et de l'interprète.

La formation à la pédagogie de l'enseignement de la musique instrumentale et vocale doit prendre en compte les trois impératifs « formation, création, diffusion » :

- formation à l'enseignement d'une discipline spécifique, mais aussi capacité de s'intégrer et d'apporter une dynamique artistique à un projet d'établissement ou de le susciter ;
- création tant en ce qui concerne les recherches dans le champ de l'interprétation que la collaboration avec des compositeurs et interprètes, que cela soit dans une visée de production en concert des musiciens-enseignants ou pour l'intégration du domaine de la création dans le champ pédagogique ;
- diffusion en productions publiques d'un répertoire riche et diversifié reposant sur l'excellence de l'interprétation des candidats et sur leur large culture musicale.

L'évolution de la pratique musicale et pédagogique doit être nourrie par la confrontation avec d'autres pédagogies de la musique instrumentale et vocale. Les étudiants verront à l'occasion de séjour d'études à l'étranger ce qui constitue les spécificités de diverses traditions européennes eu égard à la place donnée, entre autres, à l'intellectualisation du processus, à la musique contemporaine, à la formation de l'oreille et au chant, à l'enseignement de la théorie musicale, à la pédagogie de groupe, à la musique d'ensemble et à la musique de chambre, aux examens, à l'intégration des musiques actuelles ou traditionnelles, à l'expression et à l'imagination musicales, au déchiffrement, à la relation à la danse et au mouvement, etc. Par ailleurs, l'étude de différents systèmes institutionnels permettra de voir et comprendre comment d'autres traditions ont pu acquérir ces spécificités et comment on peut oeuvrer à l'évolution des pédagogies dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur.

COMPETENCES ACQUISES

La formation à la pédagogie de l'enseignement de la musique instrumentale et vocale doit en effet prendre en compte les trois impératifs « formation, création, diffusion » :

- formation à l'enseignement d'une discipline spécifique, mais aussi capacité de s'intégrer et d'apporter une dynamique artistique à un projet d'établissement ou de le susciter ;
- création tant en ce qui concerne les recherches dans le champ de l'interprétation que la collaboration avec des compositeurs et interprètes, que cela soit dans une visée de production en concert des musiciens-enseignants ou pour l'intégration du domaine de la création dans le champ pédagogique
- diffusion en productions publiques d'un répertoire riche et diversifié reposant sur l'excellence de l'interprétation des candidats et sur leur large culture musicale.

MODE DE RECRUTEMENT

Cette formation est ouverte aux étudiants ayant validé une [1ère année de master de musicologie](#) (ou diplôme équivalent) et d'un diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique.

Sélection sur dossier

Une sélection est opérée sur dossier, comportant un curriculum vitae détaillé, un résumé d'environ cinq pages du mémoire de M1, un document attestant l'obtention d'une maîtrise ou d'un M1 de musicologie et d'un DE de professeur de musique, accompagné d'un relevé de notes, une photo d'identité, des coordonnées téléphoniques ou électroniques.

Dépôt des dossiers de candidature

Les candidatures doivent être déposées au secrétariat scolarité, du 5 juin au 5 juillet. Les résultats de la sélection seront communiqués le 10 juillet. Les compléments de dossiers, concernant plus particulièrement les résultats de 1ère année de master ou maîtrise, pourront être remis jusqu'à fin septembre au plus tard. Des dossiers déposés courant septembre pourront être examinés et éventuellement retenus dans la limite des places disponibles (10 étudiants par année).

ORGANISATION DE LA FORMATION

Présentation des UE

Semestre 3

UE1 Enseignements Outils

UE2 Enseignements disciplinaires

UE3 Séjour d'études à l'étranger (3 à 6 semaines)

Semestre 4

UE4 Enseignements Outils

UE5 Enseignements disciplinaires

UE6 Travail d'Etudes et de Recherche

■ Tableau des UE et contrôle des connaissances

L'année M2, voie professionnelle « Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale », conjugue le renforcement de l'approche pluridisciplinaire à l'occasion de réalisations de projets associant le jeu instrumental et vocal dans la création multimedia et l'approfondissement de la formation disciplinaire dans le cadre d'enquêtes et d'études effectuées dans les établissements de rattachement à l'étranger. Les étudiants rédigent un mémoire à l'issue de leurs séjours d'étude.

Les enseignements disciplinaires (UE1 et UE2) proposent des séminaires portant sur des thématiques communes aux différents travaux d'études et de recherche retenus par les étudiants de la voie professionnelle et une combinaison de cours individuels de pratique instrumentale ou vocale, de cours d'ensemble consacrés à des répertoires d'esthétiques diverses et de cours préparant la production publique d'une réalisation multimedia au 2^e semestre.

Le séjour d'études effectué dans des établissements étrangers partenaires (UE3) est d'une durée de 3 à 6 semaines. Le programme de recherches, enquêtes et entretiens est établi avec l'établissement d'accueil. L'établissement d'accueil valide l'attestation de suivi de recherches, enquêtes et entretiens réalisés pendant le séjour d'études. Les observations, enquêtes et entretiens réalisés à l'occasion de ce séjour sont des apports essentiels à la rédaction du mémoire final. Le sujet du mémoire final, rédigé dans le cadre de l'UE6, porte sur la comparaison entre les pédagogies de la musique instrumentale ou vocale (progression des acquis, répertoires et périodes stylistiques abordés, systèmes institutionnels, contexte social des pratiques musicales) en France et dans le pays où les recherches et stages pratiques auront été accomplis. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury présidé par Monsieur Daniel DURNEY, responsable de la spécialité.

SEMESTRE 3 (CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique)									
Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficients			
	CM	TD	TP			CC	CT	EP	coef.
UE1 Enseignements Outils				25	10				2
Composition/Improvisation et jeu instrumental/vocal dans la création multimedia	12,5			12,5	5	oral 1			1
Pratique instrumentale ou vocale sur des répertoires d'esthétiques diverses		12,5		12,5	5	oral 1			1

UE2 Enseignements disciplinaires				12,5	5				1
Thématiques communes aux travaux des étudiants de la voie professionnelle	12,5			12,5	5	écrit 1			1
UE3 Séjour d'études à l'étranger (3 à 6 semaines)					15	suivi 3			3
TOTAL SEMESTRE 3	25	12,5		37,5	30				6

SEMESTRE 4 (CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique)									
Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficients			
	CM	TD	TP			CC	CT	EP	coef.
UE4 Enseignements Outils				30,5	10				2
Réalisation publique d'un projet artistique pluridisciplinaire	18			18	5		CT coef. 1		1
Pratique instrumentale ou vocale sur des répertoires d'esthétiques diverses		12,5		12,5	5			EP coef. 1	1
UE5 Enseignements disciplinaires				12,5	5				1
Thématiques communes aux travaux des étudiants de la voie professionnelle	12,5			12,5	5	Suivi coef. 1			1
UE6 Travail d'Etudes et de Recherche					15		Soutenance 3		3
TOTAL SEMESTRE 4	30,5	12,5		43	30				6

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10.
Une compensation sera calculée entre les deux semestres de la même année.
Le M2 est validé si la moyenne des 2 semestres est égale ou supérieure à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.
Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.
Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

STAGE

Validation de périodes de stages à l'étranger (3 à 6 semaines):

Après avoir soumis une demande au Service des relations internationales de son établissement d'origine et avec son accord, un étudiant a la possibilité d'effectuer un séjour d'études dans un établissement à l'étranger, au-delà de la période minimum requise, pour valider des unités d'enseignement pour l'obtention de son diplôme. Pour cela, il est nécessaire qu'au préalable, l'institution d'origine et l'institution d'accueil aient une convention de formation. A la suite du séjour d'études de l'étudiant, l'institution d'accueil transmet à l'institution d'origine le dossier de l'étudiant attestant de la validation des points ECTS et des résultats obtenus lors de l'évaluation.

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

La spécialité professionnelle « Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale » en deuxième année du master Sciences humaines et sociales s'appuie sur un partenariat développé entre :

- l'université de Bourgogne (département de musicologie)
- et le cefedem Bourgogne (ministère de la Culture et de la Communication - direction régionale des Affaires Culturelles).

Dans les autres pays européens, les institutions d'enseignement supérieur de la musique pour les métiers de l'enseignement et de l'interprète sont rattachées aux universités ou sont eux-mêmes des établissements universitaires autonomes. Le cefedem Bourgogne est inscrit dans le réseau *INVITE* (International Network for Vocal and Instrumental Teachers Education), constitué à l'initiative de l'Institut Polytechnique Stadia d'Helsinki, regroupant 30 universités, conservatoires supérieurs et instituts de formation de 17 pays européens. *INVITE* est un groupe de travail de l'AEC (Association européenne des conservatoires, académies de musique et Musikhochschulen).

Les partenariats nécessaires à l'organisation des voyages d'études des étudiants pour la conduite de leurs travaux d'étude sont établis prioritairement avec les institutions partenaires de ce réseau.

DEBOUCHES

- enseignant spécialisé dans la formation instrumentale et vocale.
- assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique dans les écoles de musique et les conservatoires
- professeur territorial d'enseignement artistique de la fonction publique territoriale (sur concours après 3 ans d'exercice en tant qu'assistant)

CONTACTS

Responsables de formation : Daniel Durney professeur
Jean Tabouret, Directeur du CEFEDEM de Bourgogne

Scolarité – secrétariat pédagogique : Valérie CHAPOTOT - Faculté des Lettres, Bureau 162 - 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.61 valerie.chapotot@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : U.F.R. Sciences Humaines

Version en anglais

General objectives

The professional application course "Comparing European pedagogies for instrumental and vocal music" in the Human and Social Sciences Master degree is designed for students who envisage instrumental or vocal teaching in music schools and conservatoires as a career. It aims at bringing closer research in musicology and the professional worlds of teachers and performers.

Training to teach instruments and singing should include the three following dimensions "training, creation and live performance" :

- training to teach instruments and singing, but also the ability to be part of, and to contribute to, the artistic dynamic of an institutional project or to participate in setting it up ;
- creation in view of performing and using composition and creativity in teaching, by means of research and thought in musical interpretation and collaboration with composers and performers ;
- live performance of a broad and varied repertoire based on excellent interpretative skills and learned musical knowledge.

The development of musical practice and pedagogy must be nourished by the discussion and knowledge of other instrumental and vocal teaching methods. Students will come to see the specificities of various European traditions which include, among others, the role given to the intellectual process, avant-garde music, ear-training and singing, improvisation, music theory, group tuition, ensemble work and chamber music, exams schemes, nonformal musical practice, musical expression and imagination, sight-reading, relation to dance and movement, etc.

In addition, the knowledge of different institutional schemes will enable students to see and understand how these acquired their own specificities and how one can contribute to their developments within the framework set by the Bologna declaration on professional music training in Europe.

Syllabus

The year M2, Comparing European pedagogies for instrumental and vocal music, reinforces a pluridisciplinary approach through the conception and organisation of projects. Students have also to do a survey on musical education in another European country. Students have to do write a thesis at the end of the survey on musical education abroad.

The group of subjects in Unité d'enseignement 1 and Unité d'enseignement 2 (UE1 and UE2) includes seminars on topics of interests shared by students on the professional application course as well as vocal or instrumental individual and group classes and training in multimedia public productions. A multimedia production is a set assessment at the end of semester 4.

The period of study abroad is 3 to 6 weeks long. Observations, research and interviews are essential items toward the final thesis. The subject matter of the final thesis (UE3) rests on a comparison of instrumental and vocal pedagogies in France and in the country(ies) where the student collected material during his(hers) set period of study. The final thesis oral presentation is held in front of a jury whose president is Daniel DURNEY, head of the musicology speciality as the master level in the University of Bourgogne.

Institutional partnerships

The professional application course "Comparing European pedagogies for instrumental and vocal music" in the Human and Social Sciences Master degree stems from a partnership between the university of Bourgogne (musicology department) and the cefedem Bourgogne (centre de formation des enseignants de musique - Instrumental and vocal teachers training institute) which is affiliated to the French Ministry of Culture.

In European countries other than France, institutions of further education in music for performers and for teachers are linked with universities. Cefedem Bourgogne is a member of the network INVITE (International network for vocal and instrumental teachers education), coordinated by the Stadia Polytechnic in Helsinki. 30 universities and conservatoires in 17 different countries have joined this network. INVITE is a working group of the AEC (Association européenne des conservatoires, académies de musique et Musikhochschulen). Cefedem Bourgogne is calling in priority on to these member institutions to enable students to do period of studies abroad.